

Conseil Municipal - Rappel au règlement de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues, mon rappel au règlement exprimé au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» s'appuie sur l'article 1^{er} de notre règlement intérieur et sur les articles 121.9 et 121.10 du Code des Communes, qui confient au Maire la convocation des réunions et leur ordre du jour.

Monsieur le Maire, vous nous aviez convoqués le samedi 31 mars pour une réunion spéciale sur le développement économique de notre ville, répondant ainsi à la demande formulée il y a un an par le Docteur MOUROT au nom de notre groupe et constamment repoussée depuis.

Le 21 mars nous avons appris votre divorce avec votre Adjoint chargé des Affaires Économiques et en même temps par la presse, à une date non précisée, le report de la réunion du 31 mars. Certes, nous sommes obligés de constater que les impératifs d'une parfaite courtoisie peuvent difficilement cohabiter avec l'impétueux tempérament des fonceurs qui écrasent le champignon de leur turbo. Bigre, le frisson de la formule 1 ! Ce n'est pas de moi, c'est le journaliste qui a signé ces lignes dans la presse le 21 mars dernier.

Mais nous pouvons dire que la façon d'annoncer ce report, en contradiction avec les règles élémentaires qui régissent les rapports entre un Maire et ses Conseillers, montrent bien dans quel mépris le Maire de Besançon tient ses collègues. Que ceux de sa majorité l'acceptent, c'est leur problème mais quant à nous, nous ne sommes pas du tout décidés à accepter de telles pratiques sans protester.

Pour rester dans la forme, je soulignerai les aspects burlesques, cocasses et artificiels de la conférence de presse donnée par le Maire et son Adjoint, assis gentiment côte à côte pour expliquer leur différend, technique pour l'Adjoint, philosophique pour le Maire. Le regard du Maire porté sur son Adjoint en disait beaucoup plus long que les déclarations alambiquées et les arrangements journalistiques.

Je ne plaindrai pas plus M. de SURY qu'en d'autres temps je n'ai plaint M. BRETON, Adjoint démissionnaire, mais par comparaison, je dirai à l'Adjoint qui quitte les Affaires Économiques, qu'avant lui d'autres ont connu le même sort et qu'après lui d'autres connaîtront une fin identique, qu'ils appartiennent à la société que vous dites civile, aux groupes avec lesquels le Maire aurait passé un contrat, ou encore à ceux qui appartiennent à son propre parti et dont un certain nombre de membres sont loin d'accepter ses procédés.

Cette comédie du pouvoir...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, permettez-moi un tout petit instant de vous rappeler que vous êtes dans un rappel au règlement, vous avez pris des distances énormes avec ce règlement...

M. TOURRAIN : Non, pas encore, je suis sur le sujet, Monsieur le Maire, de la convocation avortée du 31 mars et j'y arrive, soyez patient encore quelques instants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh, je suis très patient !

M. TOURRAIN : Cette comédie du pouvoir qui pourrait s'intituler «je t'aime moi non plus», ne doit pas dissimuler un problème fondamental pour l'avenir de notre capitale régionale, son développement économique. Tous les Bisontins et tous les Franc-Comtois sont concernés. Nous sommes la première grande ville de France pour le bien-vivre, nous nous en réjouissons et personne ne doit douter des atouts de la capitale comtoise pour attirer à court, moyen et long terme les entreprises et les cadres qui nous font défaut. Mais faut-il encore que soit clairement définie une politique économique.

Que révèle cet épisode attristant de la vie municipale bisontine et de son organisation ? Les Bisontins auront pu constater que l'équipe majoritaire n'avait pas, en se présentant devant les électeurs en mars 1989, déterminé un programme économique pour la Ville car si ce programme avait existé, il n'y aurait pas eu de différend entre le Maire et l'Adjoint ; que depuis un an la Municipalité n'a pas davantage défini de politique économique. Vouloir aujourd'hui prétendre que le Maire privilégie les actions ponctuelles donc le court terme et l'Adjoint les actions à moyen et à long terme, relève d'étranges contorsions intellectuelles.

Qui en est responsable ? Le Maire, l'Adjoint ? Probablement les deux, mais il aura fallu attendre le débat économique que nous avons réclamé pour s'apercevoir que le Maire et semble-t-il sa Municipalité, étaient en désaccord avec l'Adjoint ayant en charge cette fonction.

Une politique cohérente recouvre le court, le moyen et le long terme. Si le moyen et le long terme sur la création de l'environnement sont favorables à l'installation des entreprises, voies de communication, aménagements de zones d'activités, formation des hommes, fiscalité non dissuasive, etc. cela n'empêche nullement les opérations ponctuelles, achat d'ensembles immobiliers, location-vente de bâtiments, opérations de récupération et d'aménagement de friches industrielles. Que ces opérations soient menées par la Ville seule ou en participation avec les partenaires économiques, il tombe sous le sens que toutes les opportunités doivent être immédiatement saisies.

Ma troisième remarque sera pour constater que le Maire avait écarté de sa liste en mars dernier Me KOHLER dont l'action intelligente et dynamique sur des opérations ponctuelles avait reçu en tout cas notre approbation (rires). Vous pouvez reprendre tous les débats, je n'ai pas besoin de vos rires...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Continuez.

M. TOURRAIN : Je n'ai pas besoin de ça, c'est sérieux, ce n'est pas de la rigolade. C'est ce qu'il reproche à son Adjoint mouture 1989 de ne pas faire. Conclusion : le Maire a fait le mauvais choix qu'il déplore aujourd'hui. Pour un décideur, c'est un manque de clairvoyance et de psychologie regrettables. Mais peut-être ne doit-on pas écarter l'aspect électoraliste de ce choix.

Après s'être déchargé sur M. BOICHARD de la responsabilité des finances, M. le Maire n'est plus un élu sans portefeuille puisqu'il vient de décider tout seul, sans attendre la décision du Conseil Municipal, de s'attribuer les affaires économiques.

Au nom de mes amis, je me réjouis de cette décision, notre «primus inter pares» va enfin prendre au sérieux un domaine qu'il s'était, jusqu'ici semble-t-il, contenté de survoler. Mais peut-être aussi n'a-t-il pas trouvé parmi ses 40 colistiers, un homme de confiance capable d'assurer cette noble tâche.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je souhaite vous poser quelques questions ; il y en a quatre :

1. A quelle date envisagez-vous de tenir le débat sur le développement économique réclamé depuis un an par notre groupe ?

2. La presse prétend que la politique économique de la Ville s'ébauche et se traite en-dehors de la Municipalité. S'il en est vraiment ainsi, pourquoi ne pas demander aux acteurs de la vie économique locale, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, Union des Commerçants, Union Patronale, GIM, Syndicats, de venir nous dire en Conseil ce qu'ils attendent de nous. Vous pourriez aussi demander à l'exécutif du Conseil Général et du Conseil Régional de nous expliquer, de venir nous expliquer ici les politiques et les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour assurer le développement de la capitale comtoise.

3. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les critères qui formeront votre choix du prochain responsable des affaires économiques, de façon à ne pas connaître dans un court délai, les avatars que vous venez de connaître ?

4. Avez-vous l'intention de soumettre à notre vote ce soir votre nouvelle délégation ou considérez-vous que votre intérim sera de courte durée et ne mérite pas d'être sanctionné par un vote ? Je vous remercie par avance et de votre patience et de vos réponses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez de la chance, ce soir Monsieur TOURRAIN je suis patient bien que dès le début vous soyez, vous, désagréable et vous tronquez une fois de plus dès le départ, la vérité.

Je vous ai informés, tous les Conseillers Municipaux, par lettre du 20 mars, que la délégation d'Adjoint aux affaires économiques venait d'être abandonnée par M. de SURY. Dans le même courrier, je vous ai indiqué que je n'ai pas jugé opportun de maintenir la séance du 31 mars et que ce Conseil aurait lieu au cours du deuxième trimestre 1990 dont la date vous serait communiquée ultérieurement.

Donc, il n'y avait pas lieu pour vous de faire un rappel au règlement. Je vous ai informés en temps utile, dès que l'Adjoint m'a remis sa démission, des conditions dans lesquelles se trouvaient l'Adjoint aux affaires économiques et le Maire, et je n'ai pas à soumettre à cette assemblée, ni la démission de l'Adjoint aux affaires économiques puisqu'elle n'est pas encore définitive -le Préfet en a été saisi et j'attends en retour l'avis du Préfet- et dans cette attente et, jusqu'à plus ample informé, je m'intéresse plus spécialement aux affaires économiques.

Donc premièrement Monsieur TOURRAIN, ce n'était pas un rappel au règlement, bien entendu et deuxièmement en ce qui concerne l'exécutif de la Municipalité, c'est à nous d'en décider. Ce n'est pas à vous en début de séance de me poser quatre questions auxquelles je ne répondrai absolument pas pour l'instant. En tout cas vous, ça ne vous intéresse nullement de savoir quelles seront les qualités, les compétences que je demanderai, quand est-ce que ceci, quand est-ce que cela, je suis incapable de vous le dire parce que je ne le sais pas moi-même.

En cet instant, M. de SURY est toujours Adjoint aux affaires économiques, ce soir également et nous en reparlerons plus tard. Vous aurez d'ailleurs tout loisir, dans ce débat qui aura lieu donc au cours du deuxième trimestre de cette année, débat que vous avez vous-même demandé, auquel nous ne saurions échapper, il faut définir notre politique de développement économique, vous aurez tout loisir de vous exprimer, une fois de plus de critiquer l'action du Maire, parce que, à vos yeux le Maire en matière de développement économique n'aurait rien fait, n'aurait vu aucun dossier puisque, comme vous l'indiquez, je ne suis pas capable de grand-chose.

Dont acte.